

TOCTOUCAU - 33600 PESSAC

FR: 06 87 99 48 63 BG: 06 21 84 24 82





ATTESTATION

Je soussigné Benoît GAYAUD, Expert Forestier agréé par le CNEFAF sous le numéro EF 4199, Membre d'E.F.F., domicilié ARBONAUTES SELARL, 416 avenue du Mal de Lattre de Tassigny – 33600 PESSAC, atteste avoir réalisé le 24 avril 2024 l'examen sanitaire et sécuritaire des arbres du parc d'activités acrobatiques en hauteur « le Parc de l'Aventure » à Vendays Montalivet (33).

À l'issue de l'examen nous attestons que l'ensemble des arbres portant des agrès est en bon état sanitaire et offre les conditions de sécurité propres à l'usage qui en est fait, sous réserve d'application des préconisations du rapport d'expertise 2024.

Cette attestation est valable dix-huit mois à compter de la réalisation de l'examen hors l'occurrence d'évènement météorologiques exceptionnels, intempéries de forte intensité ou de direction inhabituelle, inondation, émergence d'un problème sanitaire inexistant à la date de l'expertise ou la modification de l'environnement immédiat des arbres *a posteriori*. L'examen ne saurait être étendu aux éléments non observables à la date de l'expertise.

Fait à Pessac, le 22 mai 2024, Pour servir et valoir ce que de droit.





